



Bruxelles, le 6 juillet 2009
EAC C5/LR/dm D(2009) Rép.

LABEL EUROPÉEN DÉCERNÉ À DES PROJETS INNOVANTS EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE DES LANGUES

Les priorités européennes des campagnes Label 2010-2011

Compte tenu des discussions qui ont eu lieu au cours de la réunion du 8 juin 2009 sur le thème du Label des langues, la Commission européenne définit ci-dessous les priorités pour les années 2010-2011.

1. L'apprentissage des langues dans la société

Il arrive souvent que des travailleurs ou étudiants étrangers, des touristes et des immigrants rejoignent des communautés locales en n'ayant qu'une connaissance limitée de la langue nationale ou régionale. Les communautés doivent aider ces personnes à accéder aux services et à s'intégrer harmonieusement dans la vie locale. Il faut, pour cela, mettre à leur disposition des informations de base dans différentes langues, organiser des activités de valorisation de la langue et de la culture des diverses communautés ou prévoir des locuteurs plurilingues faisant office de médiateurs et d'interprètes.

Le label européen des langues devrait être décerné à des projets qui se distinguent par l'excellence de la réponse apportée aux besoins linguistiques des divers groupes linguistiques et par les moyens mis en œuvre pour faciliter la communication entre ces groupes et la communauté d'accueil.

2. Des compétences linguistiques pour se préparer à la vie active

Les compétences linguistiques et interculturelles sont autant d'atouts pour l'obtention d'un emploi de meilleure qualité. Les personnes plurilingues peuvent choisir parmi un éventail plus large d'offres d'emplois, notamment à l'étranger. Une formation linguistique devrait aider les étudiants à gagner en assurance dans la communication en milieu professionnel.

Les projets entrepris avec cette priorité pour objectif devraient être des exemples remarquables d'enseignement des langues dans une perspective d'insertion professionnelle.